

13. Sarrasin

Déterminer le calibre du sarrasin.....	13-3
Détermination du taux d'impuretés.....	13-4
Définitions.....	13-4
Impuretés non déclarées.....	13-4
Déterminer le taux d'impuretés dans le sarrasin de petit calibre.....	13-5
Procédure normale de nettoyage.....	13-5
Composition des impuretés.....	13-5
Commercialement propre.....	13-6
Nettoyage pour améliorer le grade.....	13-6
Déterminer le taux d'impuretés dans le sarrasin de gros calibre.....	13-7
Procédure normale de nettoyage.....	13-7
Composition des impuretés.....	13-7
Commercialement propre.....	13-8
Nettoyage pour améliorer le grade.....	13-8
Analyse facultative.....	13-9
Classement.....	13-10
Définitions importantes.....	13-10
Poids net de l'échantillon.....	13-10
Substances dangereuses dans les échantillons.....	13-10
Échantillon traité.....	13-10
Règles d'arrondissement.....	13-10
Variétés non enregistrées.....	13-10
Portion représentative aux fins de classement.....	13-11
Facteurs de classement.....	13-12
Boulettes de terre (EP).....	13-12
Boulettes de terre molles (SEP).....	13-12
Calibre.....	13-12
Céréales (CGRN).....	13-12
Dommages (DMG).....	13-12
Ergot (ERG).....	13-13
Excrétions (EXCR).....	13-13
Grain contaminé (CONTAM GRN).....	13-13
Graines brûlées (FBNT).....	13-14
Graines décortiquées.....	13-14
Graines immatures (IM).....	13-14
Granulés d'engrais (FERT PLTS).....	13-14
Matières autres que céréales (MOTCG).....	13-14
Odeur (ODOR).....	13-15
Pierres (STNS).....	13-15
Poids spécifique (TWT).....	13-17
Sclérotinose (SCL).....	13-17
Semence traitée et autres produits chimiques.....	13-17
Substances étrangères.....	13-17
Variété (VAR).....	13-17
Tableaux de détermination des grades primaires et des grades d'exportation..	13-18
Sarrasin, Canada (CAN), norme de qualité.....	13-18
Sarrasin, Canada (CAN), dommages.....	13-18

Sarrasin, Canada (CAN), matières étrangères	13-18
Exportations	13-19
Commercialement propre (CCLN).....	13-19
Non commercialement propre (NCC).....	13-19
Déterminer le taux d'impuretés dans le sarrasin de petit calibre	13-19
Déterminer le taux d'impuretés dans le sarrasin de gros calibre	13-20
Classement.....	13-20

Déterminer le calibre du sarrasin

1. À l'aide d'un diviseur de type Boerner, obtenez une portion représentative d'environ 250 g de l'échantillon nettoyé.
2. Réglez le tarare Carter selon ce qui suit :

Commande d'alimentation	n° 6
Commande pneumatique	arrêt
Crible	aucun
Tamis supérieur	à fentes n° 8
Tamis du centre	plateau vide
Tamis inférieur	aucun
Nettoyeur du tamis	arrêt

3. Mettez le tarare Carter en marche.
4. Versez la portion dans la trémie.
5. Arrêtez le tarare Carter.
6. Déterminez le pourcentage en poids des graines qui passent au tamis à fentes n° 8.

Si le pourcentage de grain passant au tamis à fentes n° 8 est . . .	le sarrasin est alors ...
de 20,0 ou moins	gros
plus de 20,0	petit

Détermination du taux d'impuretés

Définitions

Le taux d'impuretés est déterminé et déclaré au 0,1 % près.

Les impuretés sont définies dans la *Loi sur les grains du Canada* comme « matières qui, dans un lot de grains, ne correspondent pas à une norme de qualité fixée sous le régime de la présente loi pour un grade donné de ces grains, qui peuvent être extraites du lot, et qui doivent l'être, pour que celui-ci soit placé dans le grade en question ». Les impuretés sont extraites en suivant la procédure de nettoyage décrite dans le présent chapitre.

À l'arrivage, l'échantillon est désigné comme un échantillon non nettoyé ou sale. Son poids est le poids brut de l'échantillon. Le taux d'impuretés est calculé sur le poids brut de l'échantillon.

Les impuretés sont déterminées en deux étapes.

1. Suivez la **Procédure normale de nettoyage** pour déterminer les impuretés à l'aide du tarare Carter.
2. Suivez la procédure de **Nettoyage pour améliorer le grade**. Ce nettoyage peut être effectué à n'importe quel moment après que l'évaluation de la propreté a été faite.

Impuretés non déclarées

▲ **Important** : Les impuretés ne sont pas déclarées dans les cas suivants :

- Sarrasin, Échantillon Canada (calibre) - Graines brûlées;
- Sarrasin, Échantillon - Graines récupérées;
- Sarrasin, Échantillon - Graines condamnées;
- échantillons non officiels déclarés comme étant traités.

Déterminer le taux d'impuretés dans le sarrasin de petit calibre

Procédure normale de nettoyage

- ▲ **Important** : Portez des gants et un masque pour manipuler tous les échantillons dans lesquels vous soupçonnez la présence de substances dangereuses.

Le sarrasin est considéré comme étant de petit calibre dans les cas où plus de 20,0 % des grains passent au tamis à fentes n° 8.

1. Réglez le tarare Carter selon ce qui suit :

Commande d'alimentation	n° 6
Commande pneumatique	n° 6
Crible	n° 25
Tamis supérieur	à sarrasin n° 6
Tamis du centre	à sarrasin n° 5
Tamis inférieur	à sarrasin n° 5
Nettoyeur du tamis	arrêt

2. À l'aide d'un diviseur de type Boerner, divisez l'échantillon non nettoyé pour obtenir une portion représentative.
 - Les échantillons officiels devraient peser au moins 1 kg.
 - Les échantillons non officiels devraient peser au moins 1 kg.
3. Mettez le tarare Carter en marche.
4. Versez l'échantillon dans la trémie.
5. Après le passage de l'échantillon dans la machine, mettez le nettoyeur du tamis en marche pendant 2 à 3 secondes pour extraire les graines coincées dans le tamis.
6. Arrêtez le tarare.
7. Actionnez légèrement la tige de verrouillage du bac d'aspiration pour dégager les matières retenues par le filtre à air.
8. Déterminez les impuretés en consultant la **Composition des impuretés**.

Composition des impuretés

- Matières autres que les graines entières de sarrasin extraites par le crible n° 25.
- Matières extraites par le tamis à sarrasin n° 5 inférieur.
- Matières extraites par aspiration autres que les graines entières de sarrasin saines.
- Boulettes de terre molles triées à la main de l'échantillon nettoyé.
- Matières extraites à la suite d'un **Nettoyage pour améliorer le grade**.

Commercialement propre

Les échantillons de grain en partance d'un silo primaire sont considérés comme étant commercialement propres dans les cas où le taux net d'impuretés ne dépasse pas 2,5 % du poids de l'échantillon.

Toutes les graines entières de sarrasin cultivé extraites durant la détermination du taux d'impuretés sont remises dans l'échantillon nettoyé. Les impuretés dans les échantillons primaires sont réduites d'un pourcentage allant jusqu'à :

- 0,3 % dans le cas des impuretés légères attribuables à la manutention qui passent au tamis à trous ronds n° 4,5;
- 0,5 % dans le cas de graines de sarrasin cassées ou décortiquées extraites par aspiration ou passant au tamis à sarrasin n° 5 ou au tamis à fentes n° 6.

Nettoyage pour améliorer le grade

Si le grade d'un échantillon peut être amélioré en le nettoyant davantage, nettoyez-le et ajoutez les matières supplémentaires aux impuretés. Le nettoyage pour améliorer le grade peut être fait à n'importe quel moment après que l'évaluation de la propreté a été faite, y compris lors de l'exportation.

1. Après que l'évaluation de la propreté a été faite, examinez les matières à extraire et choisissez l'équipement en fonction de ces matières. Voir la liste d'équipement au tableau.

2. Passez l'échantillon à la main au tamis manuel à sarrasin n° 6.

▲ **Important :** Lorsque vous utilisez un tamis manuel, déplacez le tamis de gauche à droite 30 fois, dans un mouvement régulier. Un mouvement complet correspond à environ 10 cm du centre vers un côté, puis retour au centre, environ 10 cm vers l'autre côté et retour au centre.

3. Pesez les impuretés supplémentaires et ajoutez-les aux impuretés initiales.

Nettoyage pour améliorer le grade—sarrasin de petit calibre

Matières à extraire	Équipement	Incidence sur la composition des impuretés
Matières étrangères	Tamis manuel à sarrasin n° 6	Les matières qui passent au tamis sont comprises dans les impuretés.

Déterminer le taux d'impuretés dans le sarrasin de gros calibre

Procédure normale de nettoyage

- ▲ **Important** : Portez des gants et un masque pour manipuler tous les échantillons dans lesquels vous soupçonnez la présence de substances dangereuses.

Le sarrasin est considéré comme étant de gros calibre dans les cas où 20,0 % ou moins des graines passent au tamis à fentes n° 8.

1. Réglez le tarare Carter selon ce qui suit :

Commande d'alimentation	n° 7
Commande pneumatique	n° 6
Crible	aucun
Tamis supérieur	à trous ronds n° 15
Tamis du centre	à fentes n° 6
Tamis inférieur	plateau vide
Nettoyeur du tamis	en marche

2. À l'aide d'un diviseur de type Boerner, divisez l'échantillon non nettoyé pour obtenir une portion représentative.
 - Les échantillons officiels devraient peser au moins 1 kg.
 - Les échantillons non officiels devraient peser au moins 1 kg.
3. Mettez le tarare Carter en marche.
4. Versez l'échantillon dans la trémie.
5. Arrêtez le tarare.
6. Déterminez les impuretés en consultant la **Composition des impuretés**.

Composition des impuretés

- Matières autres que les graines entières de sarrasin retenues par le tamis à trous ronds n° 15.
- Matières passant au tamis à fentes n° 6.
- Matières extraites par aspiration autres que les graines entières de sarrasin saines.
- Boulettes de terre molles triées à la main de l'échantillon nettoyé.
- Matières extraites à la suite d'un **Nettoyage pour améliorer le grade**.

Commercialement propre

Les échantillons de grain en partance d'un silo primaire sont considérés comme étant commercialement propres dans les cas où le taux net d'impuretés ne dépasse pas 2,5 % du poids de l'échantillon.

Toutes les graines entières de sarrasin cultivé extraites durant la détermination du taux d'impuretés sont remises dans l'échantillon nettoyé. Les impuretés dans les échantillons primaires sont réduites d'un pourcentage allant jusqu'à :

- 0,3 % dans le cas des impuretés légères attribuables à la manutention qui passent au tamis à trous ronds n° 4,5;
- 0,5 % dans le cas de graines de sarrasin cassées ou décortiquées extraites par aspiration ou passant au tamis à sarrasin n° 5 ou au tamis à fentes n° 6.

Nettoyage pour améliorer le grade

Si le grade d'un échantillon peut être amélioré en le nettoyant davantage, nettoyez-le et ajoutez les matières supplémentaires aux impuretés. Le nettoyage pour améliorer le grade peut être fait à n'importe quel moment après que l'évaluation de la propreté a été faite, y compris lors de l'exportation.

1. Après que l'évaluation de la propreté a été faite, examinez les matières à extraire et choisissez l'équipement en fonction de ces matières. Voir la liste d'équipement au tableau.
2. Passez l'échantillon à la main au tamis manuel à fentes n° 8.
 - ▲ **Important :** Lorsque vous utilisez un tamis manuel, déplacez le tamis de gauche à droite 30 fois, dans un mouvement régulier. Un mouvement complet correspond à environ 10 cm du centre vers un côté, puis retour au centre, environ 10 cm vers l'autre côté et retour au centre.
3. Pesez les impuretés supplémentaires et ajoutez-les aux impuretés initiales.

Nettoyage pour améliorer le grade—sarrasin de gros calibre

Matières à extraire	Équipement	Incidence sur la composition des impuretés
Matières étrangères	Tamis manuel à fentes n° 8	Les matières extraites par le tamis sont comprises dans les impuretés.

Analyse facultative

Lorsqu'un expéditeur demande un nettoyage spécial d'une wagonnée de grain à un silo terminal et que le directeur du silo est d'accord, on analyse les impuretés pour vérifier la présence d'autres grains. Le pourcentage et le grade des autres grains contenus dans les impuretés sont consignés.

Procédure

1. Analysez l'échantillon officiel.
2. Inscrivez les informations suivantes sur les documents d'inspection :
 - Le pourcentage en poids brut au 0,1 % près et le grade du sarrasin.
 - Le pourcentage en poids brut au 0,1 % près et le grade des grains extraits des impuretés.
 - Le pourcentage des impuretés.

Par exemple,

95,0 % de sarrasin Canada n° 1;

4,0 % de graine de moutarde chinoise cultivée Canada n° 1;

1,0 % d'impuretés.

Classement

Définitions importantes

Poids net de l'échantillon

Après le nettoyage et l'extraction des impuretés, l'échantillon est considéré comme l'échantillon nettoyé. Son poids est le poids net de l'échantillon. Les pourcentages en poids aux fins de classement se rapportent aux pourcentages de l'échantillon nettoyé, ou le poids net.

Substances dangereuses dans les échantillons

Portez des gants et un masque pour manipuler tous les échantillons dans lesquels vous soupçonnez la présence de substances dangereuses. Aux termes de l'article 1 du *Règlement sur les grains du Canada*, les substances dangereuses constituent « tout pesticide, produit déshydratant ou inoculant ».

Échantillon traité

Échantillon de grain non officiel déclaré comme ayant été conditionné ou nettoyé pour satisfaire aux caractéristiques précisées par l'utilisateur final, et pour lequel le taux d'impuretés et/ou la propreté commerciale ne sont ni déterminés ni déclarés.

Règles d'arrondissement

Les règles d'arrondissement sont énoncées à [l'annexe 3 du Règlement sur les grains du Canada](#). Lorsque des résultats d'inspection sont exprimés numériquement, ils devraient l'être avec la même précision décimale que la tolérance applicable figurant dans les tableaux de détermination des grades primaires et des grades d'exportation.

Variétés non enregistrées

Les variétés enregistrées désignent les variétés de cultures ayant fait l'objet d'un enregistrement au Canada. Les espèces, sortes ou types de plantes cultivées dont les variétés doivent être enregistrées au Canada sont énumérés à l'annexe III du *Règlement sur les semences*. Les cultures ne sont pas toutes soumises à l'enregistrement. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est chargée de l'enregistrement des variétés au Canada. Consultez en ligne la [base de données de l'ACIA sur les variétés enregistrées au Canada](#) pour vérifier si une variété donnée est enregistrée au Canada.

Il est interdit, sauf autorisation de la Commission canadienne des grains, d'attribuer à un grain d'une variété non enregistrée sous le régime de la *Loi sur les semences* un grade réglementaire supérieur au niveau le plus bas établi par règlement pour ce type de grain.

Portion représentative aux fins de classement

Tout le classement est fait sur des portions représentatives obtenues de l'échantillon nettoyé à l'aide d'un diviseur de type Boerner.

La portion représentative optimum est la taille de l'échantillon représentatif, entre le minimum et le maximum, utilisé pour obtenir le résultat le plus exact lors de l'évaluation d'un facteur objectif. Elle est déterminée en tenant compte de la tolérance et de la concentration du facteur objectif qui est évalué.

Portion représentative aux fins de classement du sarrasin (en grammes)

Facteur de classement	Gamme des tailles des portions d'échantillon	
	Minimum	Maximum
Boulettes de terre molles	échantillon d'analyse	échantillon d'analyse
Calibre	250 g	250 g
Céréales	50 g	250 g
Dommages	10 g	50 g
Ergot	500 g	échantillon d'analyse
Excréments	échantillon d'analyse	échantillon d'analyse
Graines brûlées	échantillon d'analyse	échantillon d'analyse
Graines décortiquées	10 g	50 g
Graines immatures	10 g	50 g
Granulés d'engrais	échantillon d'analyse	échantillon d'analyse
Matières autres que céréales	50 g	250 g
Odeur	échantillon d'analyse	échantillon d'analyse
Pierres	échantillon d'analyse	échantillon d'analyse
Sclérotinose	500 g	échantillon d'analyse
Semence traitée	échantillon d'analyse	échantillon d'analyse

Facteurs de classement

Boulettes de terre (EP)

- Les boulettes de terre dures sont les boulettes qui ne s’effritent pas sous pression légère.
Voir **Pierres (STNS)**.
- Les boulettes de terre molles sont les boulettes qui s’effritent sous pression légère.
Voir **Boulettes de terre molles (SEP)**.

Boulettes de terre molles (SEP)

Les boulettes de terre molles sont

- les boulettes qui s’effritent en poussières fines sous pression légère exercée par un doigt seulement – si elles ne s’effritent pas, elles sont considérées comme des pierres (STNS);
- toutes les matières non toxiques de consistance semblable.

Procédure

1. Retirez à la main les boulettes de terre molles d’une portion représentative de l’échantillon nettoyé.
2. Les boulettes de terre molles sont extraites comme impuretés.
Voir **Composition des impuretés**.

Calibre

Le calibre est déterminé à l’aide d’un tamis à fentes n° 8. Le calibre, gros ou petit, est ajouté au nom de grade; par exemple, « Sarrasin Canada n° 1 - gros ».

Si le pourcentage de grains passant au tamis à fentes n° 8 est . . .	le sarrasin est alors . . .
de 20,0 ou moins	gros
plus de 20,0	petit

Céréales (CGRN)

Les céréales dans le sarrasin comprennent le blé, le seigle, le triticales, l’orge, l’avoine et le gruau d’avoine, y compris le gruau de folle avoine qui reste dans l’échantillon nettoyé.

Dommages (DMG)

Les graines endommagées comprennent toutes les graines décortiquées et les graines qui sont gelées, moisies ou autrement non saines. L’écalle des graines endommagées s’effondre lorsqu’une pression est exercée, comme c’est le cas d’une graine roulée entre le pouce et l’index.

Ergot (ERG)

L'ergot est la maladie des plantes qui produit des champignons allongés dont l'extérieur est de coloration noir violacé, l'intérieur, d'un blanc violacé à blanc nuancé, et la texture de la surface, relativement lisse.

Excréments (EXCR)

Excréments de tous les animaux, y compris les mammifères, les oiseaux et les insectes.

- ▲ **Important** : Portez des gants et un masque pour manipuler tous les échantillons dans lesquels vous soupçonnez la présence d'excréments.

Grain contaminé (CONTAM GRN)

- ▲ **Important** : Portez des gants et un masque pour manipuler tous les échantillons dans lesquels vous soupçonnez la présence de grain contaminé.

Pour l'application de la *Loi sur les grains du Canada*, le grain est contaminé s'il contient une substance en quantité telle qu'il est :

- a) soit falsifié pour l'application de la *Loi sur les aliments et drogues*;
- b) soit contaminé au sens des règlements pris en vertu de l'article 51 de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada*.

Semence traitée

La semence traitée est un grain ayant été enrobé avec un produit chimique à des fins agronomiques. Les types de produits chimiques utilisés pour traiter la semence peuvent être des pesticides, des fongicides et des inoculants. Les enrobages contiennent un colorant pour rendre la semence traitée visuellement apparente. La couleur varie en fonction du type de traitement et du type de grain. Les normes canadiennes actuelles relativement à l'emploi de couleurs pour distinguer les semences de céréales (y compris le maïs) qui ont été traitées avec des pesticides et fongicides sont le rouge ou le rose. La couleur normalement utilisée pour distinguer les semences de canola traitées avec des pesticides et des fongicides est le bleu, toutefois du vert est aussi utilisé. Quant aux semences de légumineuses (y compris le soja) traitées, elles sont généralement colorées en bleu ou en vert. Les enrobages ou les taches peuvent avoir un aspect gras ou poudreux et la surface enrobée peut présenter de petites taches ou être complètement recouverte.

Autres produits chimiques

Les autres produits chimiques se rapportent à tout autre résidu chimique qui adhère au grain ou qui se trouve dans l'échantillon ainsi qu'aux échantillons qui dégagent une odeur de produit chimique quelconque.

Substances étrangères

Cette expression se rapporte au verre, au métal, au bois (notamment les granules de bois), au plastique ou à toute autre substance qui n'est pas définie ailleurs dans le Guide officiel du classement des grains.

Procédure

Si l'on soupçonne que les grains d'un échantillon ont été traités avec un pesticide, un dessiccant ou un inoculant, ou si l'échantillon contient des substances étrangères, notamment des produits chimiques autres que des granulés d'engrais (FERT PLTS),

l'échantillon est classé « Sarrasin, retenu IP, Soupçonné grain contaminé » et soumis à la Commission canadienne des grains. Le personnel du Laboratoire de recherches sur les grains déterminera si le grain est contaminé, en consultation avec l'inspecteur en chef des grains du Canada. Les échantillons jugés contaminés sont classés « Sarrasin, Échantillon condamné ».

Graines brûlées (FBNT)

Les graines carbonisées ou roussies par le feu sont considérées comme étant brûlées.

Graines décortiquées

Les graines décortiquées du sarrasin sont les graines dont l'écale a été enlevée.

Graines immatures (IM)

Les graines immatures :

- ne contiennent pas un grua ou le grua est fortement ratatiné;
- ont une écale qui s'effondre lorsqu'une pression est exercée.

Granulés d'engrais (FERT PLTS)

Les granulés d'engrais sont des éléments nutritifs manufacturés pour les végétaux; les agriculteurs les utilisent pour la production de grain. Ils sont habituellement petits, de forme ronde ou irrégulière, et de couleur blanche, grise, brune, rose ou rouge.

Procédure

- Retirez à la main les granulés d'engrais et déterminez-en la concentration par rapport au poids net de l'échantillon d'analyse.
- Les granulés d'engrais sont considérés comme des pierres (STNS) lorsque leur concentration ne dépasse pas 1,0 % du poids net de l'échantillon.
- Les échantillons qui contiennent des granulés d'engrais à une concentration supérieure à 1,0 % du poids net de l'échantillon sont classés « Sarrasin, retenu IP, Soupçonné grain contaminé ». L'échantillon doit être soumis à la Commission canadienne des grains. Le personnel du Laboratoire de recherches sur les grains déterminera si le grain est contaminé, en consultation avec l'inspecteur en chef des grains du Canada. Les échantillons jugés contaminés sont classés « Sarrasin, Échantillon condamné ».

Matières autres que céréales (MOTCG)

Les matières autres que les céréales se rapportent aux graines de mauvaises herbes et aux autres grains qui ne sont pas facilement extractibles et peuvent inclure le canola, les pois, les lentilles, les haricots, le maïs, et autres graines cultivées ou sauvages qui restent dans l'échantillon nettoyé.

Odeur (ODOR)

Aucune tolérance numérique ne s'applique à l'odeur. Tenez compte

- de la qualité fondamentale de l'échantillon,
- du type et de l'intensité de l'odeur,
- de la présence de résidus visibles provoquant l'odeur.

Si l'odeur est le facteur déterminant du grade et qu'il y a . . .	Le grade est alors . . .
une odeur nettement désagréable, autre que celle d'échauffement ou de brûlé, qui n'est pas associée à la qualité du grain	Sarrasin, Échantillon Canada (calibre) Odeur
une odeur distincte d'échauffement	Sarrasin, Échantillon Canada (calibre) - Graines échauffées
une odeur distincte de brûlé	Sarrasin, Échantillon Canada (calibre) - Graines brûlées

Pierres (STNS)

Les pierres se rapportent au schiste dur, au charbon, aux boulettes de terre dures et à toute matière non toxique de consistance semblable. Les granulés d'engrais durs sont considérés comme des pierres lorsqu'ils représentent 1,0 % ou moins du poids net de l'échantillon. Voir **Granulés d'engrais (FERT PLTS)** pour connaître la procédure à suivre quand les échantillons contiennent des granulés d'engrais.

Procédure

1. Retirez à la main les pierres de la portion représentative de l'échantillon nettoyé.
 2. Établissez la teneur en pierres du poids de l'échantillon nettoyé.
- Les échantillons de grain cultivé dans l'Ouest du Canada qui contiennent une quantité de pierres supérieure à la tolérance du grade de base, jusqu'à un maximum 2,5 %, sont classés « Sarrasin, Rejeté (grade de base) – Pierres ». Le grade de base renvoie au grade défini dans le *Règlement sur les grains du Canada* (grades énumérés dans la première colonne des tableaux de détermination des grades) qui serait attribué à l'échantillon s'il était exempt de pierres.
 - Les échantillons de grain cultivé dans l'Est du Canada qui contiennent une quantité de pierres supérieure à la tolérance d'un grade donné se voient attribuer le grade inférieur. Les échantillons qui contiennent des pierres en quantité supérieure à la tolérance du grade moindre défini par règlement, jusqu'à un maximum de 2,5 %, sont classés « Sarrasin, Échantillon Canada – Pierres ».
 - Les échantillons de grain cultivé dans l'Est et l'Ouest du Canada qui contiennent plus de 2,5 % de pierres sont classés « Sarrasin, Échantillon – Récupérés ».

Exemples : Ouest du Canada

Tiré du tableau de détermination des grades de

Sarrasin, Canada

Nom de grade	Pierres %
Canada n° 1	0,03
Canada n° 2	0,03
Canada n° 3	0,03

Grade de base : Sarrasin Canada n° 2 gros

Raison pour l'attribution du grade de base :

..... 2,0 % de graines décortiquées

Si l'échantillon contient	Grade dans l'Ouest du Canada
0,06 % de pierres	Sarrasin, Rejeté (Canada n° 2) (gros) – Pierres
3,0 % de pierres	Sarrasin, Échantillon - Récupérés

Exemples : Est du Canada

Tiré du tableau de détermination des grades de

Sarrasin, Canada

Nom de grade	Pierres %
Canada n° 1	0,03
Canada n° 2	0,03
Canada n° 3	0,03

Grade de base : Sarrasin Canada n° 2 gros

Raison pour l'attribution du grade de base :

..... 2,0 % de graines décortiquées

Si l'échantillon contient	Grade dans l'Est du Canada
0,06 % de pierres	Sarrasin, Échantillon Canada (gros) – Pierres
3,0 % de pierres	Sarrasin, Échantillon - Récupérés

Poids spécifique (TWT)

Le poids spécifique est le poids d'un volume connu de grain exprimé en kilogrammes par hectolitre. Voir la procédure au chapitre 1, **Poids spécifique**.

Sclérotiniose (SCL)

La sclérotiniose est le champignon qui produit des masses dures de tissu fongique, dont la taille et la forme varient, que l'on appelle sclérotés. La texture de la surface est grossière, la couleur de l'extérieur de ces masses varie, d'un noir foncé à gris à blanc, et l'intérieur est d'un blanc pur.

Semence traitée et autres produits chimiques

Voir **Grain contaminé (CONTAM GRN)**.

Substances étrangères

Voir **Grain contaminé (CONTAM GRN)**.

Variété (VAR)

Seules les variétés enregistrées au Canada aux termes de la *Loi sur les semences* sont admissibles aux grades supérieurs de sarrasin.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est chargée de l'enregistrement des variétés au Canada. Consultez en ligne la [base de données de l'ACIA sur les variétés enregistrées au Canada](#) pour vérifier si une variété donnée est enregistrée au Canada.

Tableaux de détermination des grades primaires et des grades d'exportation

Sarrasin, Canada (CAN), norme de qualité

Facteur de classement	Canada n° 1	Canada n° 2	Canada n° 3
Condition	Frais et odeur agréable	Frais et odeur agréable	Peut dégager une odeur de terre ou d'herbe, pas d'odeur sure ou de moisi
Poids spécifique minimum kg/hl (g/0,5 l)	58 (285)	55 (270)	Aucun minimum
Variété	Toute variété de sarrasin enregistrée sous le régime de la <i>Loi sur les semences</i>	Toute variété de sarrasin enregistrée sous le régime de la <i>Loi sur les semences</i>	Toute variété de sarrasin

Remarque : Le calibre peut être ajouté au nom du grade.

Sarrasin, Canada (CAN), dommages

Facteur de classement	Canada n° 1	Canada n° 2	Canada n° 3	Si les caract. du sarrasin n° 3 ne sont pas satisfaites, classez
Décortiquées %	1	2	5	Sarrasin, Échantillon Canada (calibre) - Endommagées
Immatures %	1,5	1,5	5,0	Sarrasin, Échantillon Canada (calibre) - Endommagées
Total % Dommages	4	8	20	Sarrasin, Échantillon Canada (calibre) - Endommagées

Sarrasin, Canada (CAN), matières étrangères

Facteur de classement	Canada n° 1	Canada n° 2	Canada n° 3	Si les caract. du sarrasin n° 3 ne sont pas satisfaites, classez
Céréales %	1,0	2,5	5,0	Sarrasin, Échantillon Canada (calibre) - Mélange
Ergot %	0,00	0,05	0,25	Sarrasin, Échantillon Canada (calibre) - Ergot
Excréments %	0,01	0,01	0,01	Sarrasin, Échantillon Canada (calibre) - Excréments
Matières autres que céréales %	0,2	1,0	2,0	Sarrasin, Échantillon Canada (calibre) - Mélange
Sclérotiniose %	0,00	0,05	0,25	Sarrasin, Échantillon Canada (calibre) - Mélange
Pierres %	0,03	0,03	0,03	2,5 % ou moins— Ouest- Sarrasin, Rejeté (grade) (calibre) - Pierres ou Est- Sarrasin, Échantillon Canada (calibre) - Pierres. Plus de 2,5 %— Sarrasin, Échantillon - Récupérées
Total % Matières étrangères	1	3	5	Sarrasin, Échantillon Canada (calibre) - Mélange

Exportations

Les exportations peuvent être commercialement propres ou non commercialement propres.

Commercialement propre (CCLN)

Les exportations sont considérées comme étant commercialement propres dans les cas où le taux net d'impuretés ne dépasse pas 2,5 % du poids de l'échantillon.

Toutes les graines entières de sarrasin cultivé extraites durant la détermination du taux d'impuretés sont remises dans l'échantillon nettoyé. Les impuretés dans les exportations sont réduites d'un pourcentage allant jusqu'à :

- 0,3 % dans le cas des impuretés légères attribuables à la manutention qui passent au tamis à trous ronds n° 4,5;
- 0,5 % dans le cas de graines de sarrasin cassées ou décortiquées extraites par aspiration ou passant au tamis à sarrasin n° 5 ou au tamis à fentes n° 6.

Non commercialement propre (NCC)

Les exportations qui ne satisfont pas aux normes de propreté commerciale sont considérées comme étant non commercialement propres. De telles exportations ne sont autorisées qu'avec la permission de la Commission canadienne des grains.

Dans le cas d'échantillons représentant des exportations non commercialement propres dont l'expédition en partance d'un silo terminal est approuvée par la Commission canadienne des grains, le taux d'impuretés est déclaré au 0,1% près.

Au lieu d'appliquer les tolérances pour les graines cassées dans les exportations commercialement propres, appliquez la déduction directe de 0,2 % pour établir le taux net d'impuretés, dans le cas des exportations directes seulement.

Déterminer le taux d'impuretés dans le sarrasin de petit calibre

Suivez la procédure de détermination du taux d'impuretés des grades primaires, en réglant le tarare Carter selon ce qui suit :

Commande d'alimentation	n° 6
Commande pneumatique	n° 3
Crible	aucun
Tamis supérieur	à sarrasin n° 5
Tamis du centre	à trous ronds n° 4,5
Tamis inférieur	plateau vide
Nettoyeur du tamis	arrêt

Les impuretés comprennent ce qui suit :

- les matières autres que les graines entières de sarrasin qui passent au tamis à sarrasin n° 5 ou au tamis à fentes n° 6, moins les impuretés légères attribuables à la manutention, les graines de sarrasin cassées ou décortiquées ne représentant pas plus de 0,5 % de l'échantillon en poids;
- les matières au-dessus des tolérances de grade qui sont triées à la main de l'échantillon nettoyé, autres que les céréales;
- les matières extraites à la suite d'un **Nettoyage pour améliorer le grade**.

Déterminer le taux d'impuretés dans le sarrasin de gros calibre

Suivez la procédure de détermination du taux d'impuretés des grades primaires, en réglant le tarare Carter selon ce qui suit :

Commande d'alimentation	n° 6
Commande pneumatique	n° 3
Crible	aucun
Tamis supérieur	à fentes n° 6
Tamis du centre	à trous ronds n° 4,5
Tamis inférieur	plateau vide
Nettoyeur du tamis	arrêt

Les impuretés comprennent ce qui suit :

- les matières autres que les graines entières de sarrasin qui passent au tamis à fentes n° 6, moins les impuretés légères attribuables à la manutention, les graines de sarrasin cassées ou décortiquées ne représentant pas plus de 0,5 % de l'échantillon en poids;
- les matières au-dessus des tolérances de grade qui sont extraites par aspiration, moins les graines entières de sarrasin cultivé;
- les matières au-dessus des tolérances de grade qui sont retirées à la main de l'échantillon nettoyé, autres que les céréales;
- les matières extraites à la suite d'un **Nettoyage pour améliorer le grade**.

Classement

À l'exportation, le sarrasin est classé en fonction des tableaux de détermination des grades primaires et des grades d'exportation.